

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025**

**202506D951**

**Date de convocation :**

11.06.2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202431-20250626-2025-06-D951-DE

**Date d'affichage :**

04.07.2025

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 18  
Présents : 9  
Absent : 4  
Absents excusés : 5  
Votants : 14  
Procuration : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

**Etaient présents :** MM. Xavier GAYAT, Patrice BOUTTIER, M<sup>me</sup> Maryvonne RENAUDIN, M. Jérôme ESNAULT, M<sup>me</sup> Carole LEGROS, MM. Guillaume GASNIER, Gilles LESÈVE, Loïc THÉRIAU (arrivée 20h30), M<sup>me</sup> Martine DODIER (arrivée 20h30).

**Absents :** M. Dominique CHARPENTIER, M<sup>mes</sup> Nadège CHARRIER, Sauvane DECIRON, Aurélie PIRON

**Absents excusés :** M<sup>mes</sup> Dorothée GAUTHIER et Eliane KNOPS qui donnent procuration à M. Patrice BOUTTIER, M<sup>me</sup> Blandine LALLIER qui donne procuration à M. Loïc THÉRIAU, M<sup>me</sup> Sylvie LENEGRE et M. Dominique FILLEUL qui donnent procuration à M. Xavier GAYAT

M<sup>me</sup> Carole LEGROS a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M<sup>me</sup> Jessica TOUCHARD, Agent administratif 2<sup>ème</sup> classe principal.

\*\*\*\*\*

**OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL A L'ASSOCIATION "SANTÉ AU PAYS DE PONTVALLAIN" :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par l'association "Santé au Pays de Pontvallain", qui œuvre pour l'amélioration de l'accès aux soins sur le territoire. Dans ce cadre, l'association organise la venue régulière de médecins généralistes et spécialistes pour des permanences médicales.

Afin de permettre à cette structure d'assurer ses activités dans de bonnes conditions, celle-ci souhaite que soit mis à disposition à titre gratuit un local communal adapté, pour une durée de six mois à compter de la signature de la convention, ou jusqu'à la mise à disposition de leurs propres locaux si cette échéance intervient avant.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention précisant les modalités d'occupation et d'utilisation du local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la mise à disposition gratuite d'un local communal à l'association "Santé au Pays de Pontvallain" ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante ;

- **Précise** que cette mise à disposition est prévue pour une durée maximale de six mois, renouvelable si besoin, ou jusqu'à l'aménagement de leurs propres locaux.

Suivent les signatures,  
Pour copie conforme, les jour, mois et an susdits./.  
A Pontvallain, le Maire, Xavier GAYAT.

